

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
1002^{EME} REUNION

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE
8 JUIN 2021

PSC/PR/PS 1002(2021)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine(UA) a consacré sa 1002^{ème} réunion, tenue le 8 juin 2021, à une session publique sur le thème : " Le Sort des Réfugiés, des Personnes déplacées et des Déplacements forcés en Afrique ".

Le Conseil a pris note de l'allocution liminaire faite par S.E. l'Ambassadeur Joel Nkurabagaya, Représentant permanent de la République du Burundi auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de juin 2021, ainsi que des Déclarations faites par le Représentant permanent de la République de Sierra Leone auprès de l'UA, S. E. l'Ambassadeur Adekunle J.M. King,, en sa qualité de Président du Sous-comité du Comité des Représentants permanents (COREP) sur les Réfugiés, les Rapatriés et les Personnes déplacées et par le Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, Paix et Sécurité, S.E. l'Ambassadeur Bankole Adeoye. Le Conseil a également pris note de la présentation faite par la Représentante de la Commissaire de l'UA pour la Santé, Affaires humanitaires et Développement social, S.E. Amira Elfadil, ainsi que des présentations faites par le représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) auprès de l'UA, et par le Représentant du Programme alimentaire mondial (PAM).

Le Conseil a rappelé la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux Problèmes des Réfugiés en Afrique de 1969 et la Convention de l'UA sur la Protection et l'Assistance aux Personnes déplacées en Afrique de 2009 (également connue sous le nom de Convention de Kampala), ainsi que la Convention des Nations Unies sur les Réfugiés de 1951. Le Conseil a également rappelé toutes ses décisions et déclarations antérieures sur le Sort des Réfugiés et des Personnes déplacées, en particulier le Communiqué [PSC/PR/COMM. (CMXXI)], adopté lors de sa 921^{ème} réunion, tenue le 28 avril 2020.

Le Conseil a noté avec une profonde préoccupation le nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées en raison d'une combinaison de facteurs, notamment les conflits violents, les attaques terroristes, les crises politiques et économiques l'impact négatif du Changement climatique et les catastrophes naturelles, telles que les cyclones, les éruptions volcaniques, la sécheresse, la famine, la désertification, les glissements de terrain, les inondations, les maladies animales, les infestations parasitaires, les épidémies et les pandémies. Le Conseil s'est déclaré particulièrement préoccupé par le sort des femmes, des enfants et des personnes âgées réfugiés, ainsi que des personnes vivant avec un handicap et, à cet égard, a souligné qu'il importait que les États membres incluent toujours les réfugiés et les personnes déplacées dans les stratégies nationales relatives à la fourniture des services publics de base, y compris l'aide alimentaire, les autres formes d'assistance humanitaire et les interventions liées au COVID-19.

Le Conseil a également noté avec préoccupation les contraintes de capacité auxquelles sont confrontés les États membres qui accueillent un grand nombre de réfugiés, en particulier dans le contexte d'urgences de santé publique telles que la pandémie de COVID-19. A cet égard, le Conseil a félicité tous les Etats membres qui accueillent des réfugiés et les a encouragés à continuer à le faire dans un esprit de solidarité panafricaine et à promouvoir son inclusion dans

les programmes de développement national. En outre, le Conseil a réitéré sa demande à la Commission de l'UA de mobiliser un soutien pour les États membres qui accueillent un grand nombre de réfugiés, de personnes déplacées et de migrants sans papiers.

Le Conseil a souligné l'importance d'accélérer la pleine opérationnalisation de l'Agence Humanitaire Africaine, en vue de renforcer la capacité de l'Afrique à répondre aux urgences complexes et, à cet égard, a encouragé les États membres et les partenaires à redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources nécessaires pour permettre à l'Agence de s'acquitter efficacement de son mandat. Dans le même ordre d'idées, le Conseil a également souligné l'importance de réapprovisionner le Fonds spécial d'Assistance d'urgence de l'UA (SEAF) afin de soutenir les États membres qui font face à la sécheresse, la famine et les catastrophes naturelles en vue de remédier aux manques critiques de nourriture pour les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique.

Le Conseil a réaffirmé la nécessité de s'attaquer de manière globale aux causes profondes des réfugiés, des personnes déplacées et des déplacements forcés, et d'investir davantage dans la réduction des risques de catastrophes en mettant en place des capacités d'alerte rapide plus efficaces aux niveaux local, national, régional et continental, ainsi que la résilience requise pour les catastrophes naturelles. A cet effet demande à la Commission de travailler avec le PAM, le HCR et la FAO et autres partenaires pertinents en vue d'identifier la manière d'aborder les défis de la sécurité alimentaire parmi les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées.

A cet effet, le Conseil a encouragé les États membres, qui ne l'ont pas encore fait, à envisager de signer, ratifier et intégrer dans leur législation nationale tous les instruments de l'UA et les instruments internationaux visant à remédier à la situation critique des réfugiés, des personnes déplacées et des déplacements forcés, en particulier la Convention de l'OUA sur les Réfugiés de 1969 et la Convention de Kampala de l'UA de 2009. Le Conseil a également souligné la nécessité de préserver le caractère civil des camps de réfugiés et de personnes déplacées.

Le Conseil a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue à soutenir les efforts humanitaires en Afrique, en particulier par la mobilisation des ressources. À cet égard, le Conseil a félicité le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM), les partenaires bilatéraux et multilatéraux, ainsi que toutes les autres organisations internationales d'aide humanitaire pour les efforts soutenus qu'ils déploient afin de soulager le sort des réfugiés, des personnes déplacées et des victimes de déplacements forcés en Afrique et dans le monde entier.

Le Conseil a également encouragé les États membres et la communauté internationale à participer et à faire des annonces de contributions plus généreuses lors du prochain Sommet humanitaire Continental et de la Conférence des donateurs qui se tiendra en novembre 2021 à

Malabo, en Guinée équatoriale, en vue de sensibiliser et de mobiliser les ressources nécessaires pour alléger le sort des réfugiés, des personnes déplacées et des déplacements forcés en Afrique. A cet effet, le Conseil invite la Commission de l'UA à travailler avec le HCR, Le PAM, l'OCHA et d'autres partenaires humanitaires pour veiller à l'organisation réussie du sommet.

Le Conseil a convenu de rester activement saisi de la question.